

PCT

Demande de participation au projet pilote de recherche et d'examen en collaboration (CS&E) IP5 PCT

Le soussigné demande à participer au projet pilote de recherche et d'examen en collaboration IP5.

IDENTIFICATION DE LA DEMANDE INTERNATIONALE														
<i>Cette demande concerne la demande internationale jointe</i>														
Référence du dossier du déposant ou du mandataire														
Déposant														
Titre de l'invention														
CONDITIONS DE LA RECHERCHE INTERNATIONALE EN COLLABORATION														
<p><i>Le soussigné a connaissance du fait que l'administration chargée de la recherche internationale (ISA) sélectionnée dans le cadre n° VII de la requête PCT établira le rapport de recherche internationale (ou, le cas échéant, la déclaration de non-établissement du rapport de recherche internationale) et l'opinion écrite de l'administration chargée de la recherche internationale en collaboration avec les autres offices IP5. Pendant la phase pilote, le montant de la taxe de recherche internationale (et de toute taxe de recherche additionnelle) à payer en lien avec la présente demande est celui fixé par l'administration chargée de la recherche internationale sélectionnée.</i></p> <p><i>En outre, le soussigné reconnaît et accepte les règles suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>– Conformément à l'article 30 du PCT, le ou les déposants mentionnés dans la présente demande internationale autorisent les offices IP5 coopérant dans le cadre du projet pilote de recherche et d'examen en collaboration IP5 à avoir accès à la demande internationale. Cela comprend, entre autres, la fourniture de copies de la demande internationale aux offices IP5 participants.</i><i>– Aucun des déposants mentionnés dans la demande internationale ci-dessus n'a encore eu 10 demandes internationales déjà acceptées par cette administration chargée de la recherche internationale dans le projet pilote de recherche et d'examen en collaboration IP5.</i><i>– Le processus de collaboration implique des étapes administratives supplémentaires qui peuvent empêcher l'administration chargée de la recherche internationale d'établir le rapport de recherche internationale dans le délai indiqué à la règle 42 du PCT.</i><i>– ers la fin du projet pilote, le déposant sera invité à faire des commentaires au sujet de la valeur ajoutée apportée par la nouvelle méthode de travail proposée.</i><i>– Si la demande est déposée dans une langue autre que l'anglais auprès d'un office récepteur acceptant de telles demandes pour le projet pilote, l'administration chargée de la recherche internationale exigera une traduction en anglais dans un délai d'un mois à compter de la date d'envoi de l'acceptation provisoire de la demande dans le projet pilote.</i>														
LANGUE DE LA DEMANDE INTERNATIONALE														
SIGNATURE DU DÉPOSANT, DU MANDATAIRE OU DU REPRÉSENTANT COMMUN														
<p><i>Ce formulaire doit être signé par au moins un déposant, mandataire ou représentant commun habilité à représenter le ou les déposants. À côté de chaque signature, indiquer le nom du signataire et, si cela n'apparaît pas clairement à la lecture du formulaire de requête PCT joint, à quel titre l'intéressé signe.</i></p> <table border="1"><thead><tr><th><i>/ Signature</i></th><th><i>/</i></th><th><i>Qualité</i></th></tr></thead><tbody><tr><td><i>/</i></td><td><i>/</i></td><td></td></tr><tr><td><i>/</i></td><td><i>/</i></td><td></td></tr><tr><td><i>/</i></td><td><i>/</i></td><td></td></tr></tbody></table>			<i>/ Signature</i>	<i>/</i>	<i>Qualité</i>	<i>/</i>	<i>/</i>		<i>/</i>	<i>/</i>		<i>/</i>	<i>/</i>	
<i>/ Signature</i>	<i>/</i>	<i>Qualité</i>												
<i>/</i>	<i>/</i>													
<i>/</i>	<i>/</i>													
<i>/</i>	<i>/</i>													